



CREDIJ

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES
CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN DROIT ET
INSTITUTIONS JUDICIAIRES EN AFRIQUE



PROGRAMME DE FORMATIONS DU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN DROIT ET INSTITUTIONS JUDICIAIRES EN AFRIQUE

*Formations à l'intention du personnel des banques, des
établissements financiers, des professions libérales juridiques, des
services juridiques des entreprises et des institutions publiques*

Lundi 14 & Mardi 15 septembre 2015
Mercredi 16 & Jeudi 17 septembre 2015

Kinshasa, République Démocratique du Congo



CONTEXTE

En intégrant tout dernièrement l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA), la République Démocratique du Congo (RDC) a fait le choix de rejoindre un vaste espace intégré à même de garantir la sécurité juridique et judiciaire des investissements et des activités économiques. Le pays espère ainsi attirer de nombreux investisseurs, notamment étrangers, souhaitant bénéficier d'un climat des affaires garantissant la sécurité et la modernité.

Mais rejoindre l'OHADA pour la République Démocratique du Congo c'est avant tout voir son paysage juridique et judiciaire bouleversé par de nouvelles normes et réglementations auxquelles il est indispensable que les professionnels du droit et des établissements bancaires et financiers soient formés.

A la suite du succès de sa première formation organisée à Kinshasa en juillet dernier en République Démocratique du Congo, le CREDIJ a fait le choix de proposer un nouveau programme de formations centré sur la gestion du crédit et les techniques de recouvrement de créances d'une part et d'autre part sur les sûretés.

En effet, avant de consentir un emprunt ou un concours, il est essentiel pour tout créancier ou investisseur d'avoir la connaissance la plus exhaustive possible de son futur partenaire économique. C'est également cette très bonne connaissance de son débiteur qui permettra, en cas de difficultés futures, d'entamer une négociation efficace et de mener à bien une procédure de recouvrement amiable avant un éventuel recours au juge qui doit être autant que possible évité.

Si une bonne connaissance de son partenaire économique s'avère indispensable, il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel de maîtriser également les instruments juridiques permettant de sécuriser son investissement. Ainsi la pleine maîtrise des sûretés, entendues comme mécanismes juridiques destinés à assurer le règlement des créances pour le cas où le débiteur ne disposerait de moyens suffisants pour désintéresser l'ensemble de ses créanciers, est indispensable.

Il ressort de la pratique que la maîtrise par les partenaires économiques des nombreuses méthodes et techniques de négociations ainsi que des mécanismes juridiques permettant de sécuriser son investissement est essentiel au développement économique des pays d'Afrique de l'Ouest car elle permet aux banques et établissements financiers la distribution de crédit.



Le mot « *crédit* » vient du latin « *credere* » qui signifie « croire » ou « *faire confiance* ». Ainsi, les professionnels du crédit ne sont à même de fournir le crédit que s'ils ont une pleine maîtrise de leurs partenaires économiques et une assurance suffisante de pouvoir récupérer les sommes d'argent prêtées en cas de déconfiture du débiteur.

L'entrée dans l'OHADA impose aux professionnels du droit tels que les avocats, les huissiers ou encore les notaires de la République Démocratique du Congo mais également les professionnels des établissements bancaires et financiers de maîtriser, en plus des mécanismes judiciaires de recouvrement de créances prévus par l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, les mécanismes de recouvrement amiable des créances mais également l'ensemble des instruments permettant de sécuriser ses investissements en amont que sont les suretés.

PERSONNES CIBLES

La cible de ces sessions de formation est principalement constituée des **agents de banques et établissements financiers** ainsi que des autres **juristes** et professionnels intervenant dans la décision d'attribution de crédit mais également dans le recouvrement des créances impayées.

Les **services juridiques des autres entreprises** trouveront également des réponses adaptées aux problématiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction tout comme les professionnels du microcrédit.

Sont également attendus, les professionnels collaborant avec ces institutions, notamment les **notaires**, les **avocats** qui accompagnent leurs clients ou les **huissiers** chargés de l'exécution et du recouvrement des créances.

La mise en place et la constitution des sûretés étant une part considérable de l'activité de certains notaires, ceux-ci doivent être particulièrement intéressés par la maîtrise des règles gouvernant la matière.

Les **magistrats** trouveront dans cette formation, des outils d'appréciation des litiges qui leur seront soumis, et des clés de compréhension des problématiques qui se posent de manière régulière devant leurs juridictions.

Enfin, les **services étatiques** pourront sécuriser leurs relations avec les partenaires de droit privé et assureront au profit de l'Etat, la conservation et le recouvrement des créances.

FORMATIONS PROPOSEES

Afin de participer à la formation des juristes de banque, des professionnels du droit et de toute autre personne intéressée par ces questions, le CREDIJ propose deux formations distinctes d'une durée de deux jours chacune :

- **Formation 1 – Lundi 14 & Mardi 15 septembre 2015 : Gestion et prévention des risques de recouvrement**
- **Formation 2 – Mercredi 16 & Jeudi 17 septembre 2015 : Sécuriser son investissement : les sûretés.**

Formation 1 – Gestion et prévention des risques de recouvrement

La formation intitulée « **Gestion et prévention des risques de recouvrement** » aura lieu les lundi 14 et mardi 15 septembre 2015.

L'objectif principal de cette formation est de mettre en exergue l'ensemble des éléments essentiels à prendre en considération à chaque étape de la vie du crédit afin de **maximiser les chances de remboursement**. Ainsi, il s'agira d'étudier d'une part l'ensemble des mécanismes juridiques devant être maîtrisés par les professionnels du crédit mais également d'autres aspects indispensables à la bonne relation entre créancier et débiteur.

De la **décision d'attribution d'un crédit** jusqu'au **recouvrement de la créance** en passant par la **gestion quotidienne des crédits** par les banques et institutions financières, toutes les étapes importantes de la vie d'un crédit seront analysées en mettant un accent particulier sur les **stratégies juridiques** et les **éléments pratiques** pouvant faciliter les relations entre établissements de crédit et débiteur afin d'**augmenter le taux de remboursement des emprunts et concours**.

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

MATINEE	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance et maîtrise du partenaire économique• Eléments juridiques essentiels à prendre en compte dans l'attribution d'un crédit et/ou concours
APRES-MIDI	<ul style="list-style-type: none">• La gestion courante du crédit : suivi et évolution• Risques juridiques au cours de la vie du crédit (risque de défaillance du débiteur, procédures collectives etc.)
SOIREE	<ul style="list-style-type: none">• Séance de discussion• Présentation du rapport de la journée

MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

MATINEE	<ul style="list-style-type: none">• Les procédures amiables de recouvrement de créances• L'art de la négociation : les éléments indispensables pour mener à bien une négociation avec son débiteur
APRES-MIDI	<ul style="list-style-type: none">• Les techniques judiciaires de recouvrement de créances• Stratégie juridique et prévention des risques : conseils pratiques et partage d'expérience sur les meilleurs choix à effectuer dans le cadre des procédures judiciaires de recouvrement de créances
SOIREE	<ul style="list-style-type: none">• Séance de discussion• Présentation du rapport de la journée

Formation 2 – Sécuriser son investissement : les sûretés

La formation intitulée « Sécuriser son investissement : les sûretés » aura lieu les mercredi 16 et jeudi 17 septembre 2015.

L'ensemble des mécanismes prévus par l'Acte Uniforme portant Organisation des Sûretés (AUS) seront présentés.

Un accent tout particulier sera porté sur :

- **L'étude des sûretés personnelles** et plus particulièrement le cautionnement et la garantie autonome ;
- **L'étude des sûretés réelles** avec un accent particulier mis sur le gage, le nantissement et l'hypothèque ;
- **Les sûretés intéressants tout particulièrement les professionnels des banques et des établissements financiers** ainsi que **l'efficacité de ces sûretés** en cas de difficultés telles que le décès du débiteur ou l'ouverture d'une procédure collective.

Il s'agira également de donner aux acteurs du crédit de **nombreux conseils pratiques** afin d'appréhender au mieux l'ensemble des mécanismes de l'Acte Uniforme portant Organisation des Sûretés. Ainsi **les choix d'opportunité entre les différentes sûretés en fonction de chaque situation** seront présentés.

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015

MATINEE	<ul style="list-style-type: none">• Présentation générale de l'Acte Uniforme portant Organisation des Sûretés (AUS)• Présentation des innovations de la réforme de l'Acte Uniforme portant Organisation des Sûretés (AUS) de 2010 : agent des sûretés etc.
APRES-MIDI	<ul style="list-style-type: none">• Présentation complète des sûretés personnelles• Analyse détaillée du régime juridique du cautionnement et de la garantie autonome
SOIREE	<ul style="list-style-type: none">• Séance de discussion• Présentation du rapport de la journée

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

MATINEE	<ul style="list-style-type: none">• Présentation complète des sûretés réelles• Analyse détaillée du régime juridique du gage, du nantissement et de l'hypothèque• Présentation du droit de rétention et de la clause de réserve de propriété
APRES-MIDI	<ul style="list-style-type: none">• Optimisation du choix des sûretés afin de garantir• Efficacité des sûretés en cas de difficulté du débiteur : décès, ouverture d'une procédure collective etc.
SOIREE	<ul style="list-style-type: none">• Séance de discussion• Présentation du rapport de la journée

METHODOLOGIE

La méthodologie retenue est participative et guidée. Des présentations magistrales introduiront chacun des sujets retenus, et à leur suite, interviendront des séances de discussion pendant lesquelles chaque participant pourra exposer ses préoccupations.



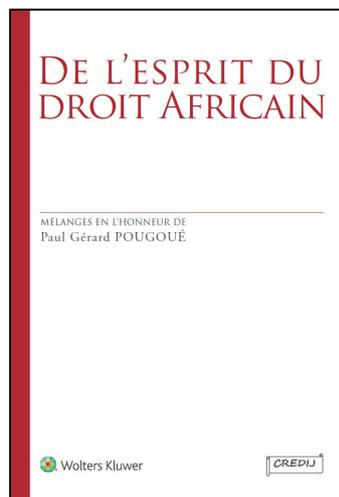
FORMATEUR

- **Joseph DJOGBENOU**, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Avocat au Barreau du Bénin. Le Professeur Joseph DJOGBENOU est l'auteur d'un ouvrage sur les voies d'exécution en droit OHADA. Le cabinet d'avocats qu'il dirige à Cotonou conseille et assiste plusieurs institutions bancaires et financières en la matière. De plus, le Professeur DJOGBENOU enseigne dans les Universités depuis plusieurs années de nombreuses matières de droit OHADA.

LIEU DES FORMATIONS

- Les formations se dérouleront à l'**Hôtel Safari Beach** sur la route nationale N°1 en face de Nganda Yala et du Jardin d'Eden en République Démocratique du Congo.

MELANGES "DE L'ESPRIT DU DROIT AFRICAIN" EN L'HONNEUR DU PROFESSEUR PAUL GERARD POUGOUE



Le Centre de Recherches et d'Etudes en Droit et Institutions Judiciaire en Afrique (CREDIJ) est heureux **d'offrir à chaque participant** à nos sessions de formation un exemplaire des mélanges en l'honneur du Professeur Paul Gérard POUGOUE intitulé « **De l'esprit du droit africain** ».

Trente-sept (37) enseignants africains et français ont offert au dédicataire des contributions autour de l'esprit du droit africain.

COUT DES FORMATIONS

- Le coût de la participation à **une (01) formation** est de **CINQ CENT QUATRE VINGT DOLLARS (580) par participant** ou **F CFA TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE (345 000)**.
- Le coût de la participation aux **deux (02) formations** est de **HUIT CENT QUATRE VINGT DOLLARS (880) par participant** ou **F CFA CINQ CENT VINGT CINQ MILLE (525 000)**.
- Cette participation comprend **le déjeuner** ainsi que **l'intégralité de la formation**. **Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge des participants ou de leur institution.**
- **Les frais bancaires et les frais de change ne sont pas compris.**
- A partir de **cinq (05) participants** pour une même institution, des réductions supplémentaires sont susceptibles de s'appliquer. Pour plus d'information nous contacter.

MODALITE DE PAIEMENT

Cette somme est payable :

- Par **virement bancaire** sur le compte :

CREDIJ – FACULTE DE DROIT UAC
AGENCE XWLACODJI – IBAN : BJ11 5010 1103 5100 3000 0812
BJ115 01011 035100300008 12 – SWIFT : ATBJBJJXXX
BANQUE ATLANTIQUE BENIN

INSCRIPTIONS – CONTACTS

Les inscriptions seront adressées aux adresses ci-dessous. Un formulaire de renseignement sera ensuite adressé à chaque participant.

CREDIJ
Lot 957, Sikècodji Enagnon
Immeuble Fifamin
Rue 222 Porte 1045
01 BP 4452
Cotonou
République du Bénin

Courriels : guillaume.reisacher@credij.org
nicolinassogba@credij.org

Téléphones : +229 61 41 33 34
+229 95 56 83 75